



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 Décembre 2022

CO 589 DE

Nombre de
Conseillers

En exercice : ..95

Présents : .67

Votants : ..79

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CHOULOT Alain, GAILLARD Jean François, CETRE Jean François, FORET Clément, LAUBIER Bernard, (Vices-Présidents), RENAUD Jean Marie, BRIOT GAIDOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, MARTI François, DECOTE Yves, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, JACQUOT-BOISSON Marylène, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, GAVAT William, PERRARD Laurent, ROBERT Bruno, DUQUET Jean Pierre, LEGLISE Pascal, LANIESSE Michel, FEVRE Michel, CASTELLA Damien, GROS Roger, PERRIN François, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, BENETRUY Sylvain, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle (arrivée à 20h25), BERTHOD BLANC Aurélien, JOURD'HUI André, SOUDAGNE Marie Madeleine, JACQUES Sébastien, REYNAUD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine, CHAILLON Roland, ROMANET Claude, BEAUPOIL Jean Luc, TRONCHET Guy, MONTEVECCHIO Patrick, BERNARD René, GENIN Marcelle, MARTINS Serge, RIGOULET Serge, DORBON Henri, PASTEUR Cyrille, ARNAUD Gérard, ONCLE Bernard

Pouvoirs transmis à des Titulaires : CETRE Michel à FORET Clément, LAMBERT Véronique à MORBOIS Christelle, LECOQ Yves à BRIOT GAIDOZ Cécile, BOUDRY Jeanne à BUGADA Catherine, PINGAT Martine à MARTI François, BRENIAX Denis à GAILLARD Jean François, PAQUIEZ Valérie à MOREL Denis, BRUNEL Bernard à CETRE Jean François, GIRARD Colette à TOURNEUR Eric, PROST-JACQUOT Claire à SEIGLE FERRAND Antoine, BOUILLET Françoise à GENIN Marcelle, BOHEME Catherine à MARTINS Serge,

Pouvoirs transmis à des Suppléants : BERTHELIER Roland à JACQUOT-BOISSON Marylène,

Etaient Excusés : BAUD Jean Baptiste, VIONNET André, GAVAT Alain, DOS SANTOS Laëtitia, SUSSOT Florence,

Etaient absents : REGALDI Sylvie, VIENNET Rémy, PETIGNY Loïc, HENARD Stéphane, CHAUVIN Roger, PETITGUYOT Jean Pierre, BUYS Nelly, CATHENOD Catherine, FLEURY Michèle, YANARDAG Mikaël, WESTERVELD Dinand,

Secrétaire de séance : Serge MAIRE

Convocation faite le : 14 Décembre 2022

Objet : Positionnement pour l'élaboration de candidatures aux dispositifs de politiques territoriales : Contrats Territoire en Action et Ingénierie de Territoires de Projets & Programme FEDER FSE+ MASSIF 2021-2027 – Volet FEDER Rural

VU la délibération CO 380 DE, en date du 22 décembre 2021, approuvant les enjeux du territoire et les orientations stratégiques Cœur du Jura pour y répondre, dans le cadre de la maquette du CRTE présentée à cette date ;

VU le Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) pour la période 2021-2026 co-signé le 31 janvier 2022 établissant le projet de territoire Cœur du Jura dans le cadre du CRTE, ses orientations stratégiques et ses fiches-actions matures et non-matures ;

VU la délibération 22 AP.31 de l'assemblée plénière du Conseil Régional Bourgogne Franche Comté, en date du 26 et 27 janvier 2022 portant sur les politiques territoriales régionales 2022-2028 et, adoptant les règlements d'intervention suivants, ainsi que les conventions types correspondantes :

- 30.17 « Contrats de territoire 2022 – 2028 » ou Contrat Territoire en Action (Contrat TEA) ;
- 30.08 « Soutien à l'ingénierie de Territoires de Projets (Postes) ».

VU la délibération CO 468 DE, en date du 10 mai 2022, approuvant les orientations stratégiques pour l'élaboration de la candidature au programme LEADER 2023-2027 et du Contrat Territoire en Action 2022-2028, à savoir : 1) Accompagner le Cœur du Jura dans l'adaptation au changement climatique en accélérant la transition écologique, énergétique et numérique et, 2) Renforcer l'offre de service auprès des acteurs, améliorer l'attractivité en garantissant un socle commun de services aux habitants ;

Affiché le 22 Décembre 2022

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 22 Décembre 2022

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 20 Décembre 2022
CO 589 DE (SUITE)

Page 2/5

Objet : Positionnement pour l'élaboration de candidatures aux dispositifs de politiques territoriales : Contrats Territoire en Action et Ingénierie de Territoires de Projets & Programme FEDER FSE+ MASSIF 2021-2027 – Volet FEDER Rural

VU la délibération 22 AP.43 de l'assemblée plénière du Conseil Régional Bourgogne Franche Comté, en date du 23 et 24 juin 2022 approuvant l'appel à manifestation d'intérêt pour le programme opérationnel FEDER/FSE+/(MASSIF) 2021-2027 et autorisant son ouverture. Le Programme FEDER/FSE+/(MASSIF) du Jura a alors été approuvé officiellement par la Commission Européenne le 26 juillet 2022 ;

VU l'avis favorable émis et les précisions apportées par la Commission Politiques Contractuelles et Fonds Européens le 22 novembre 2022 ;

VU l'annexe 1 associée au présent rapport intitulé « Synthèse des dispositifs contractuels de politique territoriale à venir » ;

Contexte

Dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires Ici 2050 (SRADDET), la région Bourgogne Franche Comté a pour objectifs :

- Inscrire les territoires dans une trajectoire de transitions énergétiques et écologiques ;
- Renforcer les centralités, avec un objectif de sobriété foncière ;
- Renforcer l'attractivité de la région basée sur des logiques de collaboration et complémentarités entre territoire.

Les différents outils contractuels régionaux proposés, Contrat Territoire en Action, Contrat Centralités Rurales en Région, Contrat Ingénierie de Territoires de Projet, ainsi que les programmes européens FEDER FSE + MASSIF et LEADER dont la région Bourgogne Franche Comté est autorité de gestion, sont alors des dispositifs permettant aux territoires de s'inscrire dans cette démarche.

Des attentes régionales communes pour chaque dispositif au service de la mise en cohérence des interventions :

Au sein de l'ensemble de ces dispositifs contractuels, la région BFC aura une attention particulière pour :

- Une complémentarité des dispositifs ;
- Une articulation de ceux-ci autour d'une seule et même stratégie territoriale (selon le dispositif, quelques adaptations en fonction des thématiques retenues sont possibles) ;
- Une cohérence des projets avec le projet de territoire ;
- Des projets qui doivent répondre aux critères d'éco-conditionnalités liés aux enjeux de transition énergétique et écologique, d'aménagement d'espaces publics et de gestion économe de l'espace (Annexe 2).

La Stratégie Cœur du Jura, rappel :

La stratégie de territoire Cœur du Jura vise à renforcer les capacités d'actions du territoire en termes de transitions et de maillage des offres de services pour une identité plus forte au service de l'attractivité interne et externe du territoire. Ainsi, le projet de territoire Cœur du Jura se décline en 3 axes de développement ou axes stratégiques :

- Axe 1 : Garantir l'attractivité la qualité de vie de tous les habitants (actuels et nouveaux), en qualifiant l'offre et en portant une attention particulière en direction des jeunes, des actifs et des seniors ;
- Axe 2 : Créer des conditions adaptées et réalistes pour la vitalité et la pérennité de l'activité économique et de l'emploi sur le territoire, tout en préservant le foncier et les ressources ;



Objet : Positionnement pour l'élaboration de candidatures aux dispositifs de politiques territoriales : Contrats Territoire en Action et Ingénierie de Territoires de Projets & Programme FEDER FSE+ MASSIF 2021-2027 – Volet FEDER Rural

-Axe 3 : Préserver et gérer nos ressources pour réduire notre impact carbone et être plus résilient face au dérèglement climatique, contribuant à maintenir un cadre paysager attractif.

Ces axes favorisent alors une stratégie de développement durable, intégré et à vocation structurante.

Le territoire Cœur du Jura en action :

Un ensemble de dispositifs contractuels portés par la CCAPS permet de répondre de manière spécifique aux différents enjeux du territoire :

- ORT-PVD, Opération de Revitalisation des territoires / Petites Villes de Demain : pour redynamiser nos bourgs-centres ;
- OPAH, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : pour une requalification des habitats ;
- Convention EVS, Convention Espaces Vie Sociale - France Services : pour des accueils et des accompagnements individualisés ;
- CTG, Convention Territoriale Globale : pour une approche transversale et partenariale des besoins des familles ;
- PLUI, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : pour la planification de l'urbanisme intercommunal inscrite dans le développement durable ;
- Le cadre stratégique des services à la population : pour répondre aux mieux aux besoins des habitants ;
- CLS, Contrat Local de Santé : pour réduire les inégalités sociales, de santé et territoriales
- PETD, Projet Educatif de Territoire : pour garantir la continuité éducative ;
- PAT Bois, Plan d'Approvisionnement Territorial bois : pour la promotion d'un approvisionnement - sécurisé et durable des chaufferies du territoire ;
- CTP, Contrat Territoire Lecture : pour le développement de la lecture ;
- PAT, Programme Alimentaire Territorial : pour la sécurisation alimentaire de qualité et de proximité des habitants ;
- CST, Contrat de Station Touristique : pour une stratégie touristique globale et dynamique ;
- PCAET, Plan Climat Air Energie Territorial : pour lutter efficacement contre le dérèglement climatique...

Chaque schéma, plan... précisé ci-dessus donne lieu à des fiches-actions et projets spécifiques.

Les dispositifs contractuels de politique territoriale

Les dispositifs tels que les Contrats « Territoire en Action » et « Ingénierie de Territoires en Projets », les programmes « FEDER FSE + MASSIF 2021-2027 » et « LEADER 2023-2027 » sont alors des outils présentant la stratégie du territoire Cœur du Jura au niveau régional et européen et permettent de mettre en œuvre les actions du projet de territoire et donc des différents dispositifs contractuels évoqués précédemment.

-**Contrat « Territoire en Action » 2022-2028** : Dispositif régional dont la vocation est de soutenir des projets d'investissement (publics ou portés par des associations ou structures coopératives) répondant à une logique de développement du territoire et de transition énergétique et écologique (*précédemment Contrat Cap Territoire 2018-2020 – Accueil et attractivité / ALSH Les Perchées et Médiathèque intercommunale Poligny*).

-**Contrat « Ingénierie de Territoires en Projets » 2022-2028** : Dispositif régional dont la vocation est de soutenir les actions de fonctionnement répondant à une logique de développement du territoire et de transition énergétique et écologique. Une candidature peut être effectuée par la structure porteuse d'un contrat Territoire en Action.



Objet : Positionnement pour l'élaboration de candidatures aux dispositifs de politiques territoriales : Contrats Territoire en Action et Ingénierie de Territoires de Projets & Programme FEDER FSE+ MASSIF 2021-2027 – Volet FEDER Rural

-« **Programme FEDER FSE +MASSIF 2021-2027, volet Rural** » : dispositif européen dont la Région Bourgogne Franche-Comté est l'autorité de gestion, pour le développement territorial rural intégré (villages intelligents / mobilités durables rurales / renouvellement urbain / tourisme durable & patrimoine culturel), particulièrement identifié pour les projets publics et privés supérieurs à 200 000€, non exclusif.

-« **Programme LEADER 2023-2027** » : dispositif européen dont la Région Bourgogne Franche-Comté est l'autorité de gestion. Dispositif pour le développement territorial rural intégré à destination particulièrement des porteurs privés de projets inférieurs à 200 000€.

Stratégie pour candidater

Afin d'avoir une réponse forte aux différents enjeux du territoire et être en accord avec les prérogatives de la Région Bourgogne Franche Comté, il est proposé d'utiliser la stratégie Cœur du Jura, ADN du projet de territoire (CRTE), comme stratégie présentée au sein des candidatures à ces différents dispositifs le cas échéant. Celle-ci serait alors adaptée en fonction des thématiques sélectionnées par le territoire au regard des priorités Cœur du Jura.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1/ Confirme le positionnement de la CCAPS pour travailler à l'élaboration de candidatures aux dispositifs contractuels de politiques territoriales, en s'appuyant sur la stratégie du projet de territoire Cœur du Jura.

Les dispositifs concernés sont alors : Contrat Territoire en Action (TEA), Programme FEDER FSE+ 2021-2027 - volet rural et, Contrat Ingénierie de Territoires de Projets.

Afin de préciser au mieux les candidatures du territoire avant dépôts d'ici le premier semestre 2023, cela implique :

- o La sélection de thématiques dans le cadre du contrat Territoire en Action (Commission Politiques Contractuelles et Fonds LEADER) ;
- o Une mise en perspective de l'agencement de l'ingénierie CCAPS afin d'identifier les besoins en ingénierie territoriale ;
- o Des échanges continus avec la région BFC.

Les candidatures seront présentées en Conseil Communautaire CCAPS pour délibération au début du 1^{er} semestre 2023

Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET



	Programme LEADER 2023-2027 Rappel	Contrat Territoire en Action 2022-2028	Ingénierie Territoires de Projets 2022-2028	FSE+ MASSIF 2021-2027 Priorité 5.2 : FEDER Rural
Calendrier Candidature	07/2022 Audition : 10/2022 Sélection : 01/2023	max. mars 2023	Au fil de l'eau	max. mars 2023
Enveloppe	Entre 800 000€ et 1,6M€	806 025€	3 postes, taux d'intervention 20 à 50%, dépenses subventionnables plafonnée à 50K€ / an / chargé de mission	Pas d'enveloppe dédié au territoire Plafond max. de subvention 1M€
Fléchage financier	Maquette financière modulable au fil du programme	80% 2022-2026 20% 2026-2028 (clause de revoyure en 2026)		
Thématiques & Fiches-Actions	<p>T1) Transition écologique, énergétique et numérique (obligatoire) : <u>FA 1</u> Bâtiments (TPE/PME) <u>FA 2</u> Energies renouvelables & sensibilisation enjeux environnement <u>FA 3</u> Alimentation & Mobilité</p> <p>T2) Socle commun de services aux citoyens : <u>FA 4</u> Services de proximité et mise en réseau <u>FA 5</u> Evènementiel structurant & coordination <u>FA 6</u> Coopération Pays Lédonien (Énotourisme) / CC du Val d'Amour (Mobilité) <u>FA 7</u> Ingénierie dédiée</p>	<p>T1) Adaptation au changement climatique (obligatoire)</p> <p>T2) Offres de services, économie de proximité (obligatoire)</p> <p>T3) Santé pour tous</p> <p>T4) Mobilité durable du quotidien (articulation avec Contrat Opé Mobilité)</p> <p>T5) Au choix du territoire</p>	<p>Missions uniquement d'animation et d'accompagnement pour le développement territorial :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil & attractivité - Transition énergétique - Gestion économe de l'espace - Maintien de l'armature urbaine – revitalisation bourgs-centres <p>Sont exclues missions réglementaires, de management, de gestion administrative et financière</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilités durables rurales - Renouvellement urbain en milieu rural - Tourisme durable et patrimoine culturel (hors communes Massif) - Villages intelligents
Bénéficiaires / porteurs	Public & Privé (dont entreprises TPE/PME) Précisé au sein du règlement d'intervention (2023)	Coll. terr. et groupements, SEM, SPL & asso., SCIC, SCOP, SISA, fondations	CCAPS	Coll. terr. et groupements, SPL, SEM, (OLS mobilité), GIP, EP, syndicats, asso., entreprises, coopératives, fondations
1^{ère} étape pour le porteur de projet	1 ^{ère} rencontre des porteurs de projet dès aujourd'hui 1 ^{er} montage de projet en 2023		Conventionnement avec la région	Echange avec le FEDER Rural Lettre d'intention adressée à la CCAPS + Lettre d'intention adressée au FEDER Dépôt du dossier à partir de mi-décembre

Envoyé en préfecture le 23/12/2022

Reçu en préfecture le 23/12/2022

Publié le



ID : 039-200071595-20221220-CO589DE_2022-DE